



Comité Social et Territorial du conseil régional de la Région Normandie du 9 mars 2026

Déclaration préalable de la CGT-CRN

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, cher(e)s collègues,

Concernant la Protection Sociale Complémentaire – risque prévoyance, la CGT a rendu un avis favorable lors du CST du 9 février dernier pour le lancement de la procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation à caractère obligatoire à compter du 1er janvier 2027.

Nous avons pris nos responsabilités et joué le jeu afin de ne pas retarder la procédure, suite au calendrier particulièrement contraint consécutif à un manque évident d'anticipation sur ce dossier.

Ainsi, nous avons rendu un avis favorable alors même que le groupe de travail consacré à la prévoyance était programmé après ce CST du 9 février. Une fois de plus, la CGT a fait preuve de sens des responsabilités et de bonne volonté pour permettre l'avancée du dossier.

Mais, une fois encore, l'administration régionale n'a pas jugé utile de tenir compte des propositions et revendications portées par les représentants du personnel.

En effet, lors de la réunion du 12 février dédiée à la prévoyance, nous avons sollicité l'ajout d'options, notamment le capital décès. La réponse de l'administration a été négative : aucune option supplémentaire n'a été prévue au regard des délais contraints de consultation.

Pourtant, l'accord national de 11 juillet 2023 prévoit l'élaboration du cahier des charges en concertation avec les représentants du personnel.

Force est de constater qu'ici, la concertation reste largement théorique. Et après cela, on voudrait nous faire croire que le dialogue social s'améliore dans cette collectivité.

D'ailleurs, lors du temps d'échange consacré au dialogue social le 11 février dernier, la CGT a été la seule organisation syndicale à ne pas partager ce constat d'amélioration. Au vu des faits, nous maintenons évidemment cette position.

Mais au-delà de ce dossier, une autre question nous préoccupe profondément : celle de l'avenir du service public régional.

Un cap inquiétant semble aujourd'hui franchi par l'exécutif régional. Nous assistons à une dérive préoccupante vers la mise en concurrence et l'externalisation de missions publiques.

D'abord le ferroviaire, avec l'ouverture à la concurrence. Aujourd'hui les transports publics routiers, avec la délégation de service public soumise à l'avis de ce CST.

Et demain ?

Quelles autres privatisations suivront, Madame la Présidente ?

L'entretien des locaux au sein des lycées ?

La maintenance ?

La restauration ?

A la CGT, nous sommes profondément attachés aux services publics assurés par des fonctionnaires.

Nous sommes et nous serons de tous les combats pour défendre ce principe sacré.

Le projet de loi de finances de 2026, porté par un gouvernement de droite illégitime, prévoit de nouvelles coupes dans les budgets publics, contraignant davantage les finances des collectivités locales déjà éprouvées par des cures d'austérité successives.

Et pendant que l'on demande toujours plus d'efforts aux services publics et aux agents, la réalité fiscale du pays est toute autre.

Selon une note inédite de Bercy, plus de 13 000 millionnaires en France ne paient aucun impôt sur le revenu.

Pour la CGT, c'est tout simplement inacceptable.

C'est une injustice fiscale majeure et une honte pour notre République.

Nous comptons sur vous, Madame la Présidente, pour dénoncer cette injustice fiscale auprès des députés de votre famille politique.

Merci de votre attention.